

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3ème adjointe, MM. PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy, TELLIER Adrien et Mme ADET Florence

Excusé : M. LÉVEILLÉ David

M. JOSSET Antoine a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/47 :

RÈGLEMENTATION DÉCHETS - Redevance incitative pour les associations et bâtiments communaux -

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la redevance incitative au 1er janvier 2024, M. le Maire présente aux conseillers municipaux la grille tarifaire pour les professionnels en apport volontaire, grille qui s'applique aux services et bâtiments communaux, afin d'effectuer une estimation des besoins.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ d'intégrer les besoins des associations communales dans le forfait communal
- ⇒ de souscrire le forfait G correspondant à 78 levées pour un total (abonnement + dépôts) de 263,20 €
- ⇒ d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

PROJET MAM - Présentation de devis -

La mairie est encore dans l'attente de devis sur la base desquelles pourra être monté le plan de financement.

DELIBERATION N° 2023/48 :

RPI - Projet de classe transplantée -

Vu la demande du directeur de l'école de THORIGNÉ-EN-CHARNIE du RPI de l'Erve, sollicitant une aide financière près des quatre communes du RPI, en complément des participations de l'APE et des familles, pour l'organisation d'une classe transplantée à la montagne de cinq jours en février 2023 dans un centre Ecole des neiges afin de permettre aux élèves de vivre un moment de dépaysement et de vie en collectivité loin du foyer familial,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord pour allouer une subvention exceptionnelle à l'école à hauteur de 1 568 € pour aider financièrement l'organisation de cette classe transplantée.

ACTION SOCIALE - Repas des aînés -

Le repas est fixé au samedi 20 avril midi.

DELIBERATION N° 2023/49 :

CIMETIÈRE - Réflexion pour l'évolution du cimetière -

Vu la délibération n° 2023/37 actant le lancement de la procédure de reprise des concessions abandonnées et dont le délai de rotation est arrivé à expiration,

Vu la nécessité de proposer des équipements cinéraires complémentaires afin de répondre à l'évolution des pratiques funéraires,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ AUTORISE l'enlèvement du bâtiment situé dans l'allée du fond du cimetière,
- ⇒ AUTORISE la création d'un jardin du souvenir, d'un colombarium, d'un ossuaire et de cavurnes,
- ⇒ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Réparation de la passerelle d'Hardray

M. le Maire présente les devis de la réparation et du renforcement de la passerelle du chemin d'Hardray. Ces devis s'élèvent à 1 383,49 € HT. Le conseil municipal décide de reporter la décision au prochain conseil.

Remerciements à Gary Churchman

Le conseil municipal remercie vivement Gary Churchman pour son travail bénévole de rénovation des inscriptions du monument aux morts.

Rapport du jury des VVF

M. le Maire rend compte du rapport élogieux du jury des Villes et Villages Fleuris suite à la visite de la commission du 28 juin dernier. Le 23 novembre, à l'occasion d'une cérémonie régionale à laquelle ont participé M. Christian Le Blanc, maire, et de Mme Françoise Portier, 1ere adjointe, notre commune s'est vue décernée une seconde fleur. A cette occasion, le conseil municipal remercie vivement tous les bénévoles qui s'impliquent dans le fleurissement et l'entretien de nos espaces verts.

Demande de versement du forfait communal

L'école privée Saint-Joseph de Vaiges nous a adressé une demande de versement du forfait communal pour deux élèves scolarisés en CE2 et CM1 au sein de leur établissement. Le conseil municipal ne donne pas son accord pour honorer cette facture du fait que notre commune fait partie d'un RPI au sein duquel les CE2 et CM1 sont accueillis.

Epicerie associative « Bouge ton Coq »

Notre commune a participé à un webinaire de présentation de l'épicerie associative "Bouge ton Coq", une initiative permettant à des petites communes dépourvues de commerces de proximité de se doter d'une épicerie participative à moindre coût. Les notes de réunion peuvent être transmises aux habitants désireux de découvrir ce dispositif.

Retours de la visite de l'ABF

M. Foucambert, ABF de la Mayenne, est venu dans notre commune le 21 novembre, afin d'apporter ses conseils sur différents sujets :

- La pérennisation des œuvres suite à l'exposition In Situ : lorsque le comité des fêtes souhaite maintenir des œuvres dans le village de façon permanente, une autorisation doit lui être soumise
- Déplacement du panneau Coëvrons d'hier et d'aujourd'hui au niveau du chemin d'Hardray : la pertinence du nouvel emplacement est confirmée
- Nouvel emplacement proposé pour l'arbre à livres : accord pour l'installation sous l'abribus

Bois déchiqueté à disposition des habitants

Le conseil municipal informe les habitants de la possibilité de se servir en bois déchiqueté mis à disposition au bout du chemin attenant à la mairie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le jeudi 25 janvier à 19h00